



Les 14 et 15 septembre 1958, **le général de Gaulle**, revenu aux affaires, reçoit le chancelier allemand **Konrad Adenauer** dans sa maison familiale de la Boisserie. Lors de la rencontre, les deux dirigeants expriment fortement l'un et l'autre leur volonté de construire un avenir commun. Ainsi le chancelier Adenauer exprime le désir d'une « **entente durable** » et d'un rapprochement entre les deux pays et le général de Gaulle expose qu'il faut « **tenter de renverser le cours de l'histoire, réconcilier les deux peuples, associer leurs efforts et capacités** ». Cette date marque le début de l'amitié franco-allemande. Cinquante ans après qu'en est-il de cette relation particulière qui a été le moteur de l'Europe? **Altermonde dresse un bilan de ce demi siècle et interroge le futur.**

Le 20 septembre 2008, Didier Guénin & experts

Amplifier la confiance mutuelle et développer une vision stratégique

La France et l'Allemagne se trouvent aujourd'hui dans une situation de proximité **sans équivalent dans l'histoire**. Quelles pistes pour **donner du sens au futur** dans un contexte de plus en plus complexe ? La confiance mutuelle s'acquiert par des actes concrets. Altermonde dessine quelques pistes

- ✓ **Comblé le manque de germanophones dans les collectivités** françaises, cumulé au manque de spécialistes de la coopération bilatérale, et réciproquement.
- ✓ **Soutenir la langue de l'autre** pour promouvoir l'apprentissage précoce de deux langues.
- ✓ **Renforcer la coopération franco-allemande interrégionale** et intercommunale transfrontalière.
- ✓ **Impliquer davantage les Parlements**. Ils ont besoin d'échanges et de travaux réguliers pour prendre en compte, suffisamment en amont, les débats nationaux de chaque pays.
- ✓ **Engager une réflexion commune sur les secteurs stratégiques** pour lesquels une auto-suffisance européenne est indispensable.

L'amitié Franco-Allemande, le moteur de l'Europe depuis 1958

Adenauer & De Gaulle, main tendue et volonté commune

Les 14 et 15 septembre 1958, le général de Gaulle, dernier Président du Conseil de la IV^e République française, revenu aux affaires le 1er juin 1958, reçoit le chancelier allemand Konrad Adenauer dans sa maison familiale de la Boisserie, à Colombey-les-Deux-Églises. Le lieu n'est pas anodin, il s'agit pour le général « de donner à la rencontre, une marque exceptionnelle » et personnelle, de signifier une attention, comme il l'écrit dans ses *Mémoires*. Lors de la rencontre, les deux dirigeants expriment fortement l'un et l'autre leur volonté de construire un avenir commun. Ainsi le chancelier Adenauer exprime le désir d'une « entente durable » et d'un rapprochement entre les deux pays et le général de Gaulle expose qu'il faut « tenter de renverser le cours de l'histoire, réconcilier les deux peuples, associer leurs efforts et capacités ».

THINK TANK



ALTERMONDE

DEPUIS 2002

www.altermonde.org

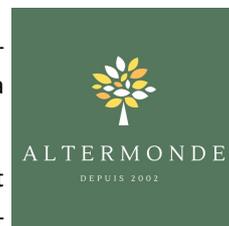
Altermonde a pour projet d'inventer un nouveau monde, équitable, solidaire ; de promouvoir, par une logique de don dans l'espace et dans le temps, une politique de répartition de la richesse, dans le respect de la justice sociale, qui pèse chaque décision à l'aune de ses implications globales, locales et durables – plutôt qu'à ses seules conséquences immédiates - ; de favoriser son émergence.

Altermonde vise un quadruple objectif : exprimer l'insatisfaction face à l'organisation actuelle du monde et poser le constat de l'impasse dans laquelle la société est engagée, énoncer les principes fondateurs d'une socialité rénovée, être l'espace de partage de la réflexion sur ces questions essentielles dans un esprit d'écoute et d'envie de travailler ensemble, être le lieu où s'élaborent des actions et des expérimentations qui vont dans le sens d'engendrer ou de favoriser l'émergence de cet autre monde.

Altermonde a pour vocation d'analyser pourquoi le productivisme conduit à une aporie, d'imaginer les voies et moyens de la dépasser, de proposer et d'initier des expérimentations de nouveaux modèles, de déployer des campagnes d'information ou de mobilisation sur des thématiques en rapport avec ses ambitions.

Ils partagent une volonté commune de mettre en œuvre le Traité de Rome entre les six pays signataires, et au delà d'établir « dans tous les domaines des rapports directs et préférentiels » entre la France et l'Allemagne.

Dans le monde à inventer de l'après seconde guerre mondiale, les pays ennemis historiques partagent la volonté de **construire un espace géographique pacifié**. Les raisons de deux futurs partenaires diffèrent. L'Allemagne cherche à sortir de son isolement et à construire un système politique qui pourrait la définir comme une nation parmi les autres, s'appuyant notamment sur une vie économique forte. La France qui se dote de l'arme nucléaire pour assurer sa défense et la sécurité du territoire, est en quête de puissance, cherchant à occulter tout souvenir de défaite.



La France et l'Allemagne, les deux puissances européennes continentales

La France et l'Allemagne s'inscrivent dans une Europe géographique et historique qui a connu au fil des siècles deux pôles de puissance au travers de l'empire romain d'occident et du saint-empire romain germanique. En moins d'un siècle, les deux pays se sont fracassés à trois reprises dans les guerres de 1870, 1914 et 1939, dont les deux dernières embrasent la planète. A l'issue de la dernière guerre mondiale (1939-1945), émerge l'idée de fonder une réconciliation durable, au travers d'une coopération renforcée et d'une amitié à faire naître entre ces deux grands pays européens. Cette projection d'une Europe pacifiée est portée par **Robert Schuman, Jean Monnet** et quelques hommes visionnaires de bonne volonté. « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne* » déclare Robert Schuman le 9 Mai 1950.

Au travers notamment de la CECA en 1951, puis en 1957 par les traités de Rome fondant la CEE et la CEEA, émerge l'Europe inscrite dans une tentative d'affirmation face aux USA et de distanciation face au bloc soviétique, dans le contexte de la « Guerre Froide » qui était celui de l'époque.

La **Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)**, créée par la signature du traité de Paris en 1951, préfigure ce que sera la future communauté européenne en y associant les six Etats, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Elle permet une collaboration économique et stratégique, par la mise en commun du charbon et de l'acier, l'idée force étant de **rendre impossible tout conflit entre la France et l'Allemagne, du fait de ces liens nouveaux qui les rassemblaient**.

Ensuite la **Communauté Economique Européenne (CEE)** et la **Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom)** sont créées par **les traités de Rome en 1957**. Ce sera, pour l'un, essentiellement un traité économique basé sur un marché commun généralisé et pour l'autre, un traité spécifique sur un domaine particulièrement sensible, qui est celui de l'Energie Nucléaire.

Le traité de l'Elysée en 1963 scelle l'amitié Franco-Allemande

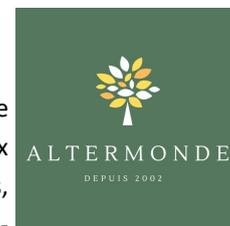
Au-delà de la poignée de main de 1958, l'entente entre les deux hommes d'Etat, se nourrit du traumatisme des deux grandes guerres mondiales que tous les ont connues. Elle se poursuit au fil des mois ; les rencontres permettent de poser la base de la relation future entre les deux pays. Elle aboutit à la **signature du Traité d'amitié et de coopération le 22 janvier 1963, plus communément appelé Traité de l'Elysée**.

Ce traité pose la première pierre d'un édifice qui s'est construit au fil des années dans le cadre plus large de la construction de l'espace européen. Son esprit éclaire l'avenir : il commence de façon symbolique par une déclaration commune des deux chefs d'état qui affirme la réconciliation de la France et de l'Allemagne, la solidarité sur le plan de la sécurité, de l'économie et de la culture, l'amitié, en s'appuyant sur la jeunesse qui n'a pas vécu les conflits, et enfin jette les bases d'une étape indispensable sur le chemin de l'Europe. La grande originalité introduite par ce traité, réside dans la **forte implication des deux sociétés civiles dans tous les domaines couverts**. Le document reste très général, permettant ainsi de l'adapter en fonction des circonstances, des évolutions.



Les bases posées de la construction européenne

Parfois tendues, souvent chaleureuses, au rythme de la vie des deux pays, la relation franco-allemande impulse les différentes étapes de la construction de l'Europe, au-delà des divergences de vue des deux Etats. Du côté français, on conçoit la construction européenne dans le cadre d'une Europe des nations, où le couple franco-allemand joue un rôle dominant, avec une primauté de la France ; du côté allemand, on nourrit des desseins beaucoup plus favorables à l'intégration de l'Europe communautaire. L'Allemagne n'entend pas non plus que le couple franco-allemand serve à s'opposer à la candidature de la Grande-Bretagne, ni à faire contrepoids à la puissance américaine. Ainsi les divergences éclatent au grand jour lors de la sortie de la France du commandement militaire intégré de l'OTAN en 1966, de la réaffirmation de sa souveraineté dans les instances communautaires (politique de la « chaise vide »), ou de la réitération en 1967 de son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans les Communautés Européennes pourtant souhaitée par l'Allemagne. Lors du départ du pouvoir du Général de Gaulle en 1969, l'état des relations franco-allemandes a avancé, mais il reste beaucoup de chemin à accomplir pour réaliser les espoirs formés en 1963.



De l'amitié au couple franco-allemand

Au-delà des relations institutionnelles, ce sont les hommes qui vont construire, incarner et porter la relation au point de parler de **couple franco-allemand**. Avec là aussi une nuance de perception entre la France et l'Allemagne. En allemand, le terme « Paar », traduction allemande du mot « couple », est rarement employé pour désigner les rapports entre les deux nations. On parle sur un ton plus neutre de Deutsch-französische Zusammenarbeit « coopération franco-allemande » ou parfois, avec un peu plus d'emphase, de Versöhnung « la réconciliation ». Dans l'acceptation française, avec le terme de couple, on projette le rapport individuel et affectif sur le niveau collectif. Dans cette formulation, ce n'est pas seulement le reflet d'un rapprochement entre deux pays, l'identification de relations privilégiées, c'est aussi la mobilisation de l'affectivité des peuples nécessaire pour contrebalancer une hostilité inscrite dans les mots du quotidien, mémoire des maux profonds des deux guerres.

En 1969, Georges Pompidou accède au pouvoir en même temps que le Chancelier Brandt en Allemagne mais le contexte ne s'améliore pas vraiment. Les divergences se font jour sur la politique d'ouverture à l'Est, la France étant soupçonnée de vouloir trouver directement un accord avec l'URSS pour permettre de régler l'épineuse question de la partition des deux Allemagnes, alors que dans le même temps, la RFA recherche avant tout la détente avec les pays satellites du Pacte de Varsovie, en particulier avec la RDA, ce qui a pour effet d'entraîner une méfiance du côté français.

C'est à partir de 1974 et jusqu'en 1981, avec **Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt**, que l'on assiste à un redémarrage de la construction européenne.

On leur doit la création du **Conseil Européen**, l'élection au suffrage universel direct du Parlement Européen de Strasbourg ainsi que la création du **SME, le système monétaire européen**, prémices de ce que sera en 1992, grâce au traité de Maastricht, l'Union Economique et Monétaire, conduisant à la création de l'Euro. En 1986 l'Acte Unique Européen est signé.

L'entente est au mieux lorsque **François Mitterrand et Helmut Kohl** prennent en main le destin de l'Europe jusqu'en 1989. Cette date est particulièrement importante car elle voit s'effondrer les frontières de l'Est.

La chute du Mur de Berlin le 9 novembre 1989 a entraîné des changements profonds bouleversant non seulement les relations franco-allemandes mais aussi le contexte international, entraînant des mutations dans l'ensemble des relations établies jusqu'à présent entre pays. 1990 est l'année de la réunification de l'Allemagne avec la signature du traité de Moscou le 12 septembre qui fixe le statut de l'Allemagne réunifiée. 1991 constitue le point de départ de la disparition de l'empire soviétique avec l'éclatement de l'URSS dont les républiques prennent, les unes après les autres, leur indépendance par rapport à la Russie. Les répercussions de ces bouleversements géostratégiques se font encore ressentir de nos jours, instabilité des pays de l'Ex URSS, conflits dans les Balkans etc....

La complicité entre François Mitterrand et Helmut Kohl a permis une relance de la construction européenne, se concrétisant par deux actes essentiels la signature de **traité de Maastricht** et la création d'un **corps d'armée européenne**.





ALTERMONDE
DEPUIS 2002

Mais à partir de ce moment-là, les bouleversements géopolitiques et géostratégiques vont avoir une incidence déterminante sur le couple franco-allemand et la construction européenne. En effet, l'Allemagne réunifiée voit son influence grandir par le poids plus important dont elle dispose, la France perdant quant à elle de son influence, du fait qu'elle n'a plus le rôle de « protecteur » vis-à-vis de l'Allemagne. Le couple franco-allemand se révèle une formulation globalement apaisante, qui a permis toute une série de développements très imagés des rapports entre les deux peuples : l'accolade historique de Gaulle-Adenauer, la bonne entente Helmut Schmidt-Valéry Giscard d'Estaing, l'expression symbolique de la main dans la main de François Mitterrand et Helmut Kohl à Verdun en 1984.

La présence du chancelier Schröder à la célébration du 60ème anniversaire du Débarquement, comme bien d'autres moments forts, montrent que Français et Allemands ont désormais laissé derrière eux leur passé conflictuel, même si ce souvenir est loin d'avoir disparu.

Le rejet du traité constitutionnel par les populations françaises et néerlandaises en 2005 impose aux deux pays de réagir, avec en toile de fond les conséquences de l'élargissement, les relations avec la Pologne, le débat crispé sur le budget européen et ses perspectives financières, la question du siège permanent de l'Allemagne aux Nations Unies, et les regards suspicieux des autres Etats sur une relation ressentie par trop dominante. **L'adoption du Traité simplifié**, initiative française fortement soutenue par l'Allemagne lors du tout récent sommet de Lisbonne des 19 et 20 octobre et sa signature le 13 décembre 2017 ambitionne d'être un facteur de relance de la construction européenne, même s'il doit encore être soumis à la ratification dans chacun des 27 pays, par voie parlementaire la plupart du temps, la voie référendaire ayant été a priori écartée par presque tous les pays, compte tenu du risque d'échec qui porterait un coup fatal à cette constitution. Mais peut-on vraiment construire l'Europe, sans y associer les citoyens ?

Construire l'amitié des peuples français et allemands

Les rapports entre les peuples diffèrent des relations entre les individus. Ils reposent sur les liens tissés au sein de la société sur la base de dynamiques de valeurs partagées. Au niveau tant collectif qu'individuel, peu de peuples entretiennent autant de contacts bilatéraux. La relation « franco-allemand » représente un réseau dense de partenariats, qui repose sur de multiples associations.

Les jeunes sont sans doute les premiers concernés. L'ensemble de la population soutient également ce concept : ainsi, à l'occasion d'un sondage réalisé à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée, à la question « avec quel pays la France ou l'Allemagne devrait entretenir, dans les années à venir, des relations privilégiées au sein de l'Union Européenne ? », la réponse est explicite : **57% des Français interrogés ont spontanément évoqué l'Allemagne, 58% des Allemands la France**. A titre de comparaison, le Royaume-Uni qui arrive en 2ème position, n'a été cité que par 8% des Français et 6% des Allemands.

Malgré cela, il semble que Français et Allemands n'attribuent pas tout à fait la même fonction à la coopération entre leurs deux pays. Certes ils la perçoivent dans les mêmes proportions (un tiers environ) comme une façon de faire contre-poids aux Etats-Unis. Mais alors que les Français semblent surtout accorder de l'importance à l'équilibre entre le Nord et le Sud de l'Europe, les Allemands insistent quant à eux sur l'avenir pacifique de l'Union. Derrière ces perceptions asymétriques paraît en réalité se dissimuler une profonde méconnaissance de l'autre, y compris et en premier lieu dans l'apprentissage de la langue du voisin.

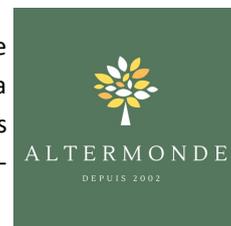
La coopération concrète et efficace des deux états

Les nombreuses procédures de concertation et de coopération bilatérales, constamment renforcées et enrichies depuis 1963, ont connu un nouvel essor lors de la Déclaration commune à l'occasion du 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée du 22 janvier 2003, qui les a adaptées au nouveau contexte de la coopération entre les deux pays et placées encore davantage au service de la construction européenne.

De nombreuses institutions binationales telles que **l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse**, le **Haut Conseil culturel franco-allemand**, **l'Université Franco-Allemande** ou encore **la chaîne européenne ARTE** doivent leur existence à des initiatives nées du Traité de l'Elysée .



La **Brigade franco-allemande** est un symbole de la coopération franco-allemande et une perspective de l'Europe de la défense dans le futur. Ses modalités ont été définies lors du 25ème anniversaire de la signature du Traité de l'Élysée, en 1988. Créée le 12 janvier 1989 elle est subordonnée à l'Eurocorps depuis le 1er octobre 1993. Sa création a permis des progrès considérables dans le domaine de l'interopérabilité et de l'harmonisation des méthodes et des modes d'action.



Le **Centre franco-allemand de coopération policière et douanière** (CCPD), a été créé en mai 1999 à Offenbourg, et se trouve à Kehl depuis 2003. Pour la première fois, les fonctionnaires de deux pays sont réunis sous le même toit et mènent des enquêtes binationales.

Au plan économique, la France et l'Allemagne sont, l'une pour l'autre, des partenaires principaux. Les liens et les imbrications économiques réciproques sont de ce fait très étroits. Le **Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie** de Paris a été fondée le 15 juin 1955 et accompagne depuis plus de 50 ans les relations économiques franco-allemandes. Elle apporte un soutien aux entreprises françaises et allemandes qui souhaitent accéder au marché du partenaire et leur fournit une aide concrète pour toutes les questions d'ouverture des marchés.

Le **Conseil économique et financier franco-allemand** (CEFFA) est créé par le Protocole additionnel du 22 janvier 1988 au Traité de l'Élysée. Il est chargé de renforcer et rendre plus étroite la coopération entre les deux pays, d'harmoniser autant que possible leurs politiques économiques, et de rapprocher leurs positions sur les questions internationales et européennes d'ordre économique et financier.

A l'instar des autres domaines, les moteurs actuels de la coopération dans les domaines de la culture et de l'éducation sont nombreux. Imaginée en 1987 la **délivrance simultanée du baccalauréat et de l'Abitur** (Abi-Bac) est devenue une offre d'enseignement de droit commun en France et en Allemagne à la suite de la signature d'un accord intergouvernemental en 1994. L'Abi-Bac traduit la volonté des gouvernements français et allemand de renforcer l'enseignement de la langue et de la civilisation du pays partenaire et de faciliter la mobilité des étudiants. Ce diplôme, reconnu dans les deux pays, permet aux élèves qui en sont titulaires d'avoir accès de plein droit aux études supérieures, à la formation et à l'activité professionnelles, à la fois dans leur propre pays et dans le pays partenaire.

En 1999, une **Université franco-allemande** dont le siège est à Sarrebruck a été créée. Constituée en réseau regroupant des universités allemandes et françaises (sans activité propre d'enseignement ou de recherche), elle coordonne les formations franco-allemandes sanctionnées par un diplôme commun.

Le **Haut Conseil culturel franco-allemand**, en place depuis 1998, regroupe 10 personnalités allemandes et 10 personnalités françaises des milieux culturels. Il a pour mission de donner de nouvelles impulsions à la coopération dans les domaines des arts et de la culture. Il conseille les gouvernements des deux pays, il met en œuvre ses propres projets, il soutient et encourage les initiatives franco-allemandes.

La France et l'Allemagne collaborent aussi étroitement dans le domaine de l'environnement, notamment grâce au **Conseil franco-allemand de l'environnement, créé en 1989**. Ce conseil œuvre à une harmonisation des politiques de l'environnement des deux pays, en particulier des initiatives futures de politique environnementale européenne, ainsi que de la position franco-allemande au sein du Conseil européen pour l'environnement à Bruxelles, face aux propositions de la Commission.

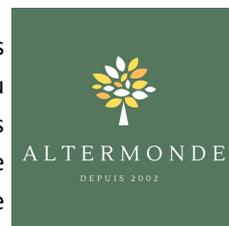
Enfin, le mouvement des jumelages franco-allemands reste un beau succès très visible de la coopération. Si les partenariats entre communes sont les plus anciens, des jumelages entre régions et départements se développent également. Aujourd'hui on dénombre plus de 2 200 jumelages franco-allemands de villes, départements et régions. Alors qu'ils concernaient principalement la culture, le sport ou l'éducation, les partenariats locaux sont aujourd'hui en voie de diversification, comme en témoignent l'apparition de projets communs dans des domaines tels que l'économie ou la recherche .



Construire un rééquilibrage en faveur des Diffuser et décentraliser la coopération franco-allemande dans la société civile

Depuis 1996, avec les Sommets de Dijon et de Fribourg, la société civile attend l'organisation d'assises de la coopération franco-allemande réunissant ses acteurs issus de tout bord et de toute activité. Les 4 400 comités de jumelage de part et d'autre du Rhin, les très nombreuses

associations, les 130 000 Français vivant en Allemagne qui subissent de plein fouet la fermeture des postes consulaires et des instituts culturels français en Allemagne manquent d'interlocuteur et de lieu privilégié permettant d'échanger avec les responsables politiques français et allemands sur leurs attentes, leurs espoirs mais aussi leurs problèmes récurrents auxquels Paris et Berlin n'attachent que trop peu d'importance. Il en va ainsi des 30 000 travailleurs frontaliers en termes de reconnaissance de diplômes professionnels, de pension d'invalidité, de retraites...



La coopération de proximité et notamment celle développée entre les collectivités territoriales (les Régions) et les Länder allemands tend à se développer.

En octobre 2003, à Poitiers, s'est déroulé le « **Processus de Poitiers** » qui avait pour but de renforcer la **coopération franco-allemande entre Régions françaises et Länder allemands**. Ponctué par une déclaration commune l'ensemble des collectivités territoriales appellait à œuvrer pour la langue et la connaissance de la culture du partenaire, la mobilité des jeunes et des formateurs, et la mise en réseau des compétences.

Mais depuis 2003, on n'observe guère d'avancée significative en la matière. Aucune coopération nouvelle concrète, à l'exception du Conseil Régional de Lorraine qui a mis en place un groupe de travail régulier sur des compétences communes avec la Chancellerie de Sarre. Les différents calendriers électoraux de part et d'autre du Rhin, le manque de volonté manifesté depuis, par les acteurs concernés, tout comme le manque visible de coopération entre les Régions françaises et le Ministère des Affaires étrangères ne semblent pas étrangers à cette absence flagrante.

Enfin, le mouvement des jumelages franco-allemands reste un beau succès très visible de la coopération. Si les partenariats entre communes sont les plus anciens, des jumelages entre régions et départements se développent également. Aujourd'hui on dénombre plus de 2 200 jumelages franco-allemands de villes, départements et régions. Alors qu'ils concernaient principalement la culture, le sport ou l'éducation, les partenariats locaux sont aujourd'hui en voie de diversification, comme en témoignent l'apparition de projets communs dans des domaines tels que l'économie ou la recherche.

Et maintenant, quel avenir pour l'amitié franco-allemande ?

Les deux pays se trouvent aujourd'hui dans une **situation de proximité sans équivalent dans l'histoire**. Quelles pistes pour donner du sens au futur dans un contexte de plus en plus complexe. La confiance mutuelle s'acquiert par des actes concrets. Pour que la relation se renforce, il faut créer les conditions de la confiance mutuelle, c'est à dire avant tout se connaître, et ensuite prendre des décisions où chacun apporte au pot commun quelque chose qui lui tient à cœur.

✓ Tout d'abord, il conviendrait de faire œuvre de pédagogie au sein même des sphères du pouvoir, au-delà du couple emblématique ; **le manque de spécialistes de la coopération bilatérale cumulé au manque de germanophones dans les collectivités** françaises, et réciproquement, est le premier frein à lever.

✓ Ensuite, **soutenir la langue de l'autre** est la priorité oubliée pour promouvoir l'apprentissage précoce de deux langues étrangères. Il importe que, dans chaque tranche d'âge, un nombre suffisant d'enfants continue à apprendre la langue du partenaire et à découvrir ainsi l'autre pays. Il appartient aussi au monde de l'entreprise de contribuer à déterminer les besoins et à offrir les incitations (bourses, stages, etc.) correspondantes. Une idée parmi d'autres, et particulièrement en région frontalière, ne faudrait-il pas offrir dans la majorité des écoles primaires, et au moins dans les agglomérations significatives, un enseignement de la langue allemande. Le choix des langues lors de l'entrée au collège, pourrait mieux se faire en connaissance de cause.

✓ Surtout, **renforcer la coopération franco-allemande interrégionale et intercommunale transfrontalière**, élargie à d'autres partenaires européens, qui depuis une vingtaine d'années, n'a eu de cesse de se développer. Les exemples de la Grande Région (Luxembourg, Wallonie, Sarre, Rhénanie-Palatinat et Lorraine), de la Conférence supérieure du Rhin (Alsace, Bade-Wurtemberg et canton de Fribourg), de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ou du projet d'Eurodistrict Sarrebruck-Moselle Est sont particulièrement significatifs et méritent d'être renforcés. A travers un renforcement de ces structures innovantes, c'est une coopération franco-allemande ouverte qui permettra de se rapprocher de ses concitoyens et de répondre à leurs préoccupations. Car les préoccupations des travailleurs frontaliers franco-allemands notamment sont



à l'heure européenne confrontés à de nombreux problèmes quotidiens (pension invalidité, indemnités chômage) qui pourraient être réglés en grande partie par des conventions binationales et servir par la suite d'exemple à l'ensemble de l'Europe.

✓ De même **impliquer davantage les Parlements**. Ils ont besoin d'échanges et de travaux réguliers en Commission, ou en groupes politiques sur des sujets précis tels que par exemple la PAC, les OGM, les finances de l'UE, la défense, afin de prendre en compte, suffisamment en amont dans les débats nationaux, les contraintes du partenaire. La coopération des organes législatifs reste donc à inventer, notamment parce qu'elle reste indispensable pour faire le lien entre le niveau politique et les citoyens ; ceci pour "démminer" le terrain des préjugés sur l'autre pays.

✓ Enfin, une approche plus stratégique de la compétition économique est également un enjeu vital dans la mondialisation. Aujourd'hui, l'Europe peine à protéger ses entreprises stratégiques. Dans ce domaine, face à Echelon et aux pratiques très protectrices des intérêts américains du National Security Council, Français et Allemands devraient élaborer une stratégie commune et se doter de moyens communs, au service de l'Europe. Ainsi, dans un contexte de mondialisation non maîtrisée, **les deux pays devraient engager une réflexion commune sur les secteurs stratégiques pour lesquels une auto-suffisance européenne est indispensable.**

